

# COVID-19 : protocole de reprise des activités sportives au sein des salles de sports de Rives-du-Couesnon

Cette fiche synthétise les dispositions principales et bonnes pratiques pour lutter contre la propagation du Covid-19. La mairie de Rives-du-Couesnon recommande des mesures de sécurité sanitaire adaptées à la pratique des disciplines dans le cadre de la reprise progressive des activités autorisées.

## 1. ACCÈS AUX ÉQUIPEMENTS



Les joueurs respectent les plannings d'occupation des équipements sportifs mis à jour le 15 juillet 2020. Certains responsables peuvent réserver des créneaux supplémentaires en laissant un message sur les 2 adresses mails suivantes : [mairie@rivesducouesnon.fr](mailto:mairie@rivesducouesnon.fr) et [valerie.georgeault@rivesducouesnon.fr](mailto:valerie.georgeault@rivesducouesnon.fr) ou via l'agenda partagé pour ceux qui disposent d'un accès.

## 2. ACCUEIL



Ne pas se présenter aux équipements plus de 5 minutes avant le créneau horaire réservé, sauf pour les compétitions qui demandent un échauffement préalable.



Le port du masque à partir de 11 ans est obligatoire en tout point avant l'accès aux aires de jeux.



Les personnes entrant doivent se laver les mains avec du savon ou une solution hydro-alcoolique.



Respecter les mesures de distanciation de 1 mètre entre chaque personne.



Chaque section sportive désigne un référent "Covid" et remplit un cahier de présence lors de chaque séance (date, horaire, personnes présentes) afin de permettre une traçabilité.



Les adhérents qui comporteraient des symptômes liés au Covid ou auraient été testés positifs doivent immédiatement et impérativement contacter le responsable de la section sportive et/ou le référent "Covid".



L'accès aux vestiaires n'est pas autorisé, il est préférable que les joueurs soient déjà en tenue avant l'accès à la salle.



Pour les sports non collectifs, les joueurs doivent se présenter avec leur propre matériel :

- > Sports de raquettes : raquette, bouteille d'eau ou gourde personnelle, etc.
- > Gymnastique : tapis, serviette, haltères, bouteille d'eau ou gourde personnelle, etc.



Un seul accompagnateur est autorisé à accéder à l'accueil des équipements pour les pratiquants mineurs. Il n'assiste pas à la séance.

## 3. AIRE DE JEUX



Nettoyer les équipements spécifiques (ballons et petits équipements utilisés dans les sports collectifs, écoles multisports, gym baby, etc.) avec un produit désinfectant et/ou lingettes avant de jouer et avant de quitter l'aire de jeu.



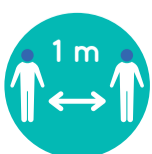
Se laver les mains après chaque activité.



La mairie mettra à disposition du gel hydro-alcoolique et du produit désinfectant si nécessaire.



La distanciation d'au moins 2 mètres doit être respectée entre les pratiquants, et entre les pratiquants et les encadrants pendant les explications et les consignes.



# COVID-19 : protocole de reprise des activités sportives sur les terrains de football en extérieur de Rives-du-Couesnon

Cette fiche synthétise les dispositions principales et bonnes pratiques pour lutter contre la propagation du Covid-19. La mairie de Rives-du-Couesnon recommande des mesures de sécurité sanitaire adaptées à la pratique des disciplines dans le cadre de la reprise progressive des activités autorisées.

Voir aussi protocole de reprise des compétitions (Ligue et District)

## 1. ACCUEIL



Ne pas se présenter aux équipements plus de 5 minutes avant le créneau horaire réservé, sauf pour les compétitions qui demandent un échauffement préalable.



Le port du masque à partir de 11 ans est obligatoire en tout point avant l'accès aux aires de jeux.



Chaque section sportive désigne un référent "Covid" et remplit un cahier de présence lors de chaque séance (date, horaire, personnes présentes) afin de permettre une traçabilité.



Les adhérents qui comporteraient des symptômes liés au Covid ou auraient été testés positifs doivent immédiatement et impérativement contacter le responsable de la section sportive et/ou le référent "Covid".



Respecter les mesures de distanciation de 1 mètre entre chaque personne.



Chaque joueur doit disposer de sa gourde ou bouteille personnelle.

## 2. VESTIAIRES



L'accès aux vestiaires n'est pas autorisé pour les séances d'entraînement, il est préférable que les joueurs soient déjà en tenue avant l'accès au terrain.

Pour les compétitions, les vestiaires sont autorisés sous réserve du respect des règles sanitaires :

> limitation du nombre de personnes présentes dans les vestiaires aux seuls joueurs, staff et officiels



> limitation du temps de présence : les joueurs se changent et sortent immédiatement



> aération et désinfection des vestiaires très régulièrement

> les tablettes FMI doivent être désinfectées à l'aide de lingettes après chaque utilisateur

## 3. PROTOCOLE AVANT ET APRÈS MATCH

Les protocoles d'avant et d'après match entre joueurs et arbitres sont interdits.

## 4. SPECTATEURS

Les spectateurs sont autorisés à assister aux rencontres officielles sous réserve du respect des règles sanitaires :



> port du masque obligatoire à partir de 11 ans



> respect des mesures de distanciation de 1 mètre entre chaque personne

## 5. BUVETTE

Les buvettes sont autorisées dans le respect des règles sanitaires :

> sens de circulation (à mettre en place par l'asso)

> port du masque obligatoire



> respect des mesures de distanciation de 1 mètre entre chaque personne

> stationnement de personnes interdit devant la buvette

> utilisation de bouteilles individuelles uniquement

